



AZIMUT IRP

Formation ÉTABLIR LE COMPTE RENDU ANNUEL DE GESTION OBLIGATOIRE

Formations complémentaires



AZIMUT IRP

FORMATIONS - CONSEILS - EXPERTISES

LIGNE DIRECTE : 07 66 87 99 12

E-MAIL

info@azimut-irp.fr

ADRESSE

539 route de Flagy. 74570 Groisy

Le CSE doit présenter ses comptes et établir un rapport de gestion chaque fin d'année et à chaque fin de mandat.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Les obligations comptables.
- Les points à anticiper pour la clôture des comptes.
- Les activités sociales et culturelles exonérées de cotisations sociales.
- Les budgets prévisionnels.
- Le rapport annuel d'activité et de gestion.
- La procédure de présentation des comptes.
- Les modalités de transfert des reliquats annuels et ses conséquences.



DURÉE
1 JOUR



CIBLE
Élus titulaires et suppléants du CSE



PRÉ-REQUIS
Aucun